

Fiche mission

Speed-dating associations X bénévoles

Le 24 septembre à la Cité Audacieuse, organisé par la Fondation des Femmes



Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir – FDFA

contact@fdfa.fr / 01 45 66 63 97 / 2, rue Aristide Maillol, 75015

Fondée en 2003, année européenne des personnes handicapées, l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir – FDFA a pour objet de promouvoir la place des femmes handicapées dans la société et ce, quelle que soit la nature de leur handicap. Elle lutte contre toutes les formes de discriminations et en particulier, contre la double discrimination que vivent les femmes en situation de handicap : être femme et être handicapée. Elle affirme que le handicap n'est pas une identité et qu'il est dû aux hasards de la vie. Sa devise : Femmes handicapées, citoyennes avant tout !

Depuis 2010, FDFA s'est également engagée dans la lutte contre les violences qui touchent 4 femmes handicapées sur 5. Afin d'être toujours au plus proche de nos bénéficiaires, l'association a ouvert en mars 2015 sa permanence Écoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06, première permanence en France dédiée à l'écoute et à l'accompagnement juridique, social et psychologique des femmes handicapées victimes de violences (de toutes natures) voire de maltraitances. Des écoutantes répondent le lundi de 10h à 13h et de 14h30 à 17h30 et le jeudi de 10h à 13h.

Description de la mission

Dans la perspective d'améliorer la prise en charge de nos bénéficiaires et de développer nos activités, **nous recherchons un.e juriste/avocat.e bénévole** pour nous rejoindre dès que possible.

En lien étroit avec l'équipe de l'association (bénévole comme salariée), le/la juriste/avocate aura pour mission d'assurer la permanence juridique de l'association comprenant l'accueil téléphonique et/ou physique, l'écoute, l'information et l'orientation des femmes en situation de handicap qui sollicitent un rendez-vous.

Liste non exhaustive des tâches afférentes :

- Informer nos bénéficiaires sur leurs droits et les démarches qu'ils peuvent entreprendre ; les réorienter le cas échéant.
- Animer des formations
- Réaliser un suivi régulier de la prise en charge des bénéficiaires avec l'association
- Participer aux réunions et groupes de travail sur le développement de l'activité de lutte contre les violences.

Informations pratiques

Les permanences peuvent se dérouler au local de l'association (accessible aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant) comme en distanciel.

Nous recherchons une personne pouvant nous rejoindre dès que possible, pour une durée minimale d'une année et disponible de 5h à 6h par mois en moyenne.

Formation des bénévoles et compétences requises

Le ou la candidat.e doit être titulaire d'un diplôme Bac+5 en droit privé (droit de la famille, droit des obligations, droit pénal, procédure pénale, etc.) ou équivalent. Une bonne capacité à travailler en interaction avec les salariés et les partenaires externes ainsi que des connaissances du milieu associatif seraient appréciées.

Idéalement, nous rechercherions une personne ayant une ou plusieurs des compétences ci-après énoncées :

- Excellentes connaissances juridiques en droit pénal et procédure pénale. Une bonne maîtrise du droit des obligations, du droit de la famille, du droit des discriminations et/ou d'autres branches du droit privé est un plus.
 - Aisance relationnelle
 - Pédagogie et capacité d'adaptation
 - Capacité à travailler en équipe, en réseau comme en autonomie
 - Formation spécifique et/ou expérience significative auprès des victimes de violences conjugales appréciée.s.
 - Connaissances sur la survulnérabilité des femmes en situation de handicap face aux violences appréciées.
-